

Les approvisionnements d'énergie

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre aura raison de consulter sur le dernier point qu'il a évoqué. Il n'a pas répondu à la question du député. Je pense que le député de Nanaïmo-Cowichan-les-Îles (M. Douglas) a raison.

Je tiens à relever ce que disait le ministre, que notre parti est opposé à Petro-Canada. Cette société dit-il est un agent de l'État, un important agent dans le domaine des importations. Qu'entend-il par «important»? En quoi Petro-Canada est-il un agent plus important que les autres dont dispose l'État?

Il y a des années et des années que la Corporation commerciale canadienne est à la disposition de l'État pour acquérir toutes sortes de choses, et en particulier du pétrole.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Prenez les Approvisionnement et Services par exemple.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il y a des années qu'existe la Corporation commerciale canadienne. Je renverrai les députés à l'objet de cette société en leur demandant si elle n'a pas le pouvoir de faire ce que le gouvernement veut demander à Petro-Canada. Il y a longtemps que ce pouvoir existe. On peut supposer que la Corporation commerciale canadienne est une société très «importante» en matière d'achats.

Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) vient de rappeler le geste posé par M. Goyer lorsqu'il était ministre des Approvisionnement et Services. Il a réussi à importer une grande quantité de pétrole sans passer par une société. Évidemment il a souffert de son incapacité congénitale à distinguer la bonne huile de la mauvaise, mais là n'est pas la question. Le fait est qu'il s'est débrouillé sans recourir à une société comme Petro-Canada qui n'existait même pas à l'époque, évidemment. En fait, c'est le gouvernement du Canada qui détient ou devrait détenir l'autorité suprême, non pas un organisme de la Couronne.

Nous nous demandons pourquoi il faut tout remettre entre les mains de Petro-Canada puisque c'est le gouvernement qui doit décider en fin de compte. S'il paraît important pour le Venezuela, le Mexique et tout autre pays du monde de traiter de gouvernement à gouvernement, pourquoi le gouvernement ne traite-t-il pas directement avec les sociétés pétrolières nationales de ces pays? Si le ministre essaie de nous faire croire que le gouvernement du Venezuela ne voudra traiter qu'avec Petro-Canada, je ne marche pas; d'après moi, le gouvernement du Venezuela voudrait s'entendre avec le gouvernement du Canada.

Quand le ministre affirme qu'il ne s'agit que d'un instrument, d'un instrument que nous devons cependant posséder ou subir, je pense qu'il est très loin de la réalité. Ou le ministre ne connaît pas tous les faits ou il veut faire un peu de politique en défendant cette position.

Il y a une autre question que j'aimerais aborder brièvement. Avec ou sans l'intervention de Petro-Canada, en l'absence de tout programme propre à nous assurer l'autonomie, le ministre

[M. Gillespie.]

est-il en mesure de nous assurer que nous serons à l'abri de toute interruption des importations? La réponse est non. Avec ou sans Petro-Canada, le gouvernement est-il prêt à nous affirmer, comme je l'ai demandé quand nous avons étudié la création de Petro-Canada, que les consommateurs de pétrole importé pourront toujours compter sur un prix raisonnable? Le gouvernement n'ose l'affirmer. Dernièrement, le chef de l'opposition a repris cette question, mais on l'a éludée. Le ministre ne peut donner cette assurance et s'il le faisait, il induirait la Chambre en erreur.

Les circonstances restent les mêmes avec ou sans la présence de Petro-Canada. D'après ce que j'ai entendu ici à la Chambre, de la part du ministre et d'autres, la concurrence au niveau de l'offre contrôle le prix. Quel député, et notamment le ministre, est en mesure de nous assurer que le prix sera à tel niveau ou que l'offre sera de telle quantité avec ou sans Petro-Canada? Le ministre ne le peut assurément pas, et il sait au moins cela.

Il importe que nous comprenions, et le ministre aussi, que Petro-Canada est certainement utile en tant qu'importateur mais que le faire passer au premier plan, avant le gouvernement du Canada, avant la Corporation commerciale canadienne ou avant le ministre, pour ce qui est de ses ressources, c'est, à mon avis, abuser de la bonne foi générale.

M. Gillespie: Traitez-vous de l'amendement?

M. Danson: Il n'y a jamais eu pire leader à la Chambre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre le sait sans doute, vendredi dernier, nous étions prêts à clore le débat quand le député de Fort William (M. McRae) s'est mêlé de la partie et a prolongé la discussion, au grand dépit du ministre. Je demanderais au ministre de suivre de près la discussion pour veiller à ne pas se tromper et, par conséquent, à ne pas tromper la Chambre sur le nombre d'orateurs. A mon avis, il est important que la Chambre et le pays sachent que ce projet de loi a été retenu en comité pendant deux journées entières.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt)—Le CRTC—La représentation au conseil; le député de Dauphin (M. Ritchie)—Les langues officielles—Le terme «bilingues» appliqué à tort à certains fonctionnaires; le député de Broadview (M. Rae)—La santé et le bien-être—Le financement du programme de soins médicaux.